



# Comité Régional de Bretagne de Tir à l'Arc

## Secrétaire adjointe

David Virginie  
11 rue de la Butte  
35600 REDON  
[viriniedavid.arc.redon@bbox.fr](mailto:viriniedavid.arc.redon@bbox.fr)

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Redon, le 04 Octobre 2023

**Objet** : Assemblée générale extraordinaire et ordinaire

L'assemblée générale annuelle du Comité régional de Bretagne de tir à l'arc se tiendra le :

**SAMEDI 25 NOVEMBRE 2023**

Accueil à 14h --- Début des travaux à 14h30 précises

Espace Bel Air  
Rue des Rochers

**35140 SAINT AUBIN DU CORMIER**

## ORDRE DU JOUR

### Assemblée Générale Extraordinaire 14h30

Présentation et vote des nouveaux statuts

### Assemblée Générale Ordinaire 15h00

- ▶ Compte-rendu moral du Président
- ▶ Trésorerie année sportive 2023
- ▶ Budget prévisionnel année sportive 2024
- ▶ Election partielle des nouveaux membres au comité directeur du CRBTA (*appel à candidatures en annexe, 3 postes à pourvoir*)
- ▶ Election des délégués pour l'Assemblée générale de la FFTA (*appel à candidatures en annexe*)
- ▶ Commissions : CSR – arbitres – formations – LABELS – médicale
- ▶ Résultats des élections
- ▶ Questions diverses (*à adresser au président du CRBTA pour le 14 octobre au plus tard*)

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations sportives.

Virginie David  
Secrétaire adjointe du CRBTA

33 Rue Saint Michel  
Planguenoual  
22400 LAMBALLE ARMOR  
Tél. : 0608057166  
e-mail : [michel.rogue@orange.fr](mailto:michel.rogue@orange.fr)





**PROCURATION**

*Assemblée générale annuelle du CRBTA  
du 25 novembre 2023  
à Saint Aubin du Cormier*

Je soussigné(e) : .....

Président(e) du club de : .....

Donne procuration à .....

Pour me représenter et voter en mes lieu et place lors de l'Assemblée générale annuelle du Comité régional de Bretagne de tir à l'arc du 25 novembre 2023.

Fait à : .....

Le : .....

**Signature du Président**



## ELECTION PARTIELLE DES MEMBRES AU COMITE DIRECTEUR DU CRBTA

le 25 novembre 2023

**Candidature à adresser avant le 25 octobre 2023 au président du CRBTA**  
Michel Rogue 33 rue st Michel, Planguenoual 22400 LAMBALLE ARMOR

Je soussigné(e), Nom : ..... Prénom : .....

Numéro de licence : .....

Licencié au club de : .....

Expérience antérieure : .....

.....

.....

Adresse postale personnelle : .....

.....

Adresse électronique personnelle : .....

.....

N° de téléphone personnel :

Fixe : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ et/ou portable : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

**Déclare me porter candidat pour intégrer le Comité directeur du CRBTA.**

Fait à : .....

Le : .....

Signature



## ELECTION DES DELEGUES REGIONAUX pour l'Assemblée générale de la FFTA du 24 mars 2024

Les candidatures doivent obligatoirement être adressées par courrier postal ou courrier électronique à la secrétaire adjointe du Comité régional **pour le vendredi 10 novembre inclus au plus tard.**

Virginie DAVID, 11 rue de la Butte - 35600 REDON \* [virginedavid.arc.redon@bbox.fr](mailto:virginedavid.arc.redon@bbox.fr)

*Un accusé réception sera envoyé par mail*

### Conditions d'éligibilité des délégués et mode d'élection :

1. L'appel à candidatures des délégués doit figurer sur la convocation à l'Assemblée Générale.
2. Les candidats devront individuellement faire acte de candidature auprès du Président ou du Secrétariat du Comité, par écrit, au plus tard 15 jours fermes avant l'Assemblée Générale.
3. Un candidat élu au titre de délégué (ou suppléant) départemental ne peut être candidat à l'élection de délégué régional.
4. La liste des candidats doit être diffusée aux clubs ou publiée sur le site officiel du Comité régional au moins 5 jours fermes avant l'Assemblée Générale.
5. Un bulletin de vote comportant la liste alphabétique des candidats délégués sera dressé afin de procéder à l'élection.
6. En cas d'égalité, le candidat le plus jeune est élu.
7. Les délégués doivent être élus à bulletin secret au scrutin majoritaire plurinominal (le cas échéant uninominal) à un tour, par les associations sportives dans les conditions précisées à l'article 10.1(2) des statuts de la FFTA au cours de l'Assemblée Générale du Comité Régional qui précède celle de la Fédération.
8. Des suppléants peuvent également être désignés. En cas d'absence d'un des délégués titulaires le premier délégué non élu sera désigné premier suppléant et ainsi de suite.
9. Les délégués doivent être licenciés à la Fédération et :
  - être licenciés sur le territoire du Comité Régional,
  - avoir 16 ans à la date de l'assemblée générale,
  - jouir de leurs droits civiques et politiques,
  - ne pas avoir fait l'objet de mesure disciplinaire par la Fédération ou les organismes de première instance pendant une période de 5 années précédant la date de l'Assemblée Générale de la FFTA considérée.

Le nombre de délégués à élire est fixé par le barème suivant :

- 4 délégués
- 2 suppléants



**CANDIDATURE**  
**ELECTION DES DELEGUES REGIONAUX à l'AG de la FFTA**  
**du 24 mars 2024**

Je soussigné(e), Nom : .....Prénom : .....

Numéro de licence : .....

Licencié au club de : .....

Adresse postale personnelle : .....

.....

Adresse électronique personnelle : .....

.....

N° de téléphone personnel :

Fixe : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ et/ou portable : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

**Déclare me porter candidat pour l'élection du délégué régional de Bretagne de tir à l'Arc, pour l'assemblée générale de la FFTA du 24 mars 2024.**

Fait à : .....

Le : .....

Signature